



Commission Administrative Paritaire Départementale du 8 septembre 2014

Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Alors que le gouvernement Valls 2 annonce l'application accélérée du pacte de responsabilité, la rentrée 2014 est marquée par le manque de poste (1100 seulement pour accueillir les 38.000 élèves supplémentaires) et la généralisation de la contre réforme des rythmes scolaires dans toutes les écoles.

Alors qu'un sondage récent confirme que 60% des personnes interrogées désapprouvent cette réforme, la nouvelle ministre de l'Education nationale, à peine nommée, affirme qu' « il n'y aura pas d'exception » et menace même les élus récalcitrants de « sanctions »

Alors que Monsieur le recteur de l'Académie d'Aix-Marseille faisait part de sa confiance pour cette rentrée lors de sa conférence de presse du 1^{er} septembre, notre organisation syndicale, fort des nombreux témoignages récoltés dans tout le département, est en mesure d'affirmer, au contraire, que la réalité de cette rentrée dans les écoles est catastrophique !

Pour ne prendre que quelques exemples concrets :

A **La Ciotat**, le jour de la pré-rentrée, des enseignants ont retrouvé leurs salles de classe, investies par le périscolaire, déménagées de leur mobilier, leur matériel scolaire sans dessus-dessous, et ils ont joué les déménageurs avant l'arrivée des élèves le lendemain. Est-ce une préfiguration des difficultés, inhérentes à la réquisition des classes et du matériel par le périscolaire, que les enseignants devraient subir tout au long de l'année ?

A **Aix en Provence**, la maire propose aux directeurs d'école une fiche de poste de référent de la réforme sur leur école. Ils seraient ainsi co-responsables et co-gestionnaires devant le Maire d'une réforme qu'ils rejettent massivement, comme la très grande majorité des enseignants.

A **Pélissanne**, une directrice d'école est menacée de sanctions administratives par le Maire parce qu'elle avait pris des positions publiques dans le cadre de son mandat d'élue de l'opposition.

A **Miramas**, les directeurs ont été invités en juillet à déposer leurs clefs du bureau auprès de la Mairie afin que les référents PEDT puissent travailler dans de bonnes conditions dès la rentrée, en accédant librement au bureau de direction.

A **Allauch**, les ATSEM ne travailleraient qu'une semaine sur deux le mercredi afin de pouvoir gérer la garderie du périscolaire des autres jours. Cela pose de graves problèmes en matière d'organisation de l'accueil des élèves ou de surveillance et d'assistance avec 1 ATSEM pour 2 classes de 30 élèves 1 mercredi sur 2 !

A **Arles**, le périscolaire de l'école maternelle se résume à de la garderie par le personnel communal par manque de budget. Celles-ci sont remplacées par des CAP petite enfance les mercredis matins. En élémentaire, les ateliers pédagogiques n'auront lieu qu'une semaine sur deux.

A **Marseille**, le Maire annonce d'abord le report de la mise en place des activités périscolaires du vendredi après-midi, faute d'animateurs diplômés et recrutés en nombre. Finalement, cette semaine, il revoit ses exigences à la baisse en matière d'encadrement des enfants sur le temps périscolaire en proposant des conventions à des étudiants ou des associations de parents d'élèves.

Pour répondre au problème de variation des horaires du temps scolaire d'une commune à l'autre, d'une école à l'autre, d'un jour à l'autre dans la même école, un décret permet l'annualisation du temps de travail des titulaires remplaçants ou des personnels à service partagé. Ils seraient ainsi amenés à assurer jusqu'à 27h00 de temps d'enseignement par semaine, au mépris des règles statutaires existantes. Dans les conditions de pénurie de remplaçants que nous subissons depuis quelques années dans notre département, quelle garanties auront les TR de pouvoir effectivement négocier les modalités de récupération de leurs excédents horaires ?

Sur cette question précise, nous demandons la publication rapide d'une lettre de cadrage départemental garantissant à tous ces collègues la récupération systématique selon les modalités de leur choix des heures supplémentaires qui leur ont été imposées.

Partout, nous constatons une organisation du service des enseignants modifiée, une charge de travail alourdie, une fatigue accrue du fait des trajets supplémentaires, impactant ainsi leurs ressources financières.

Partout, des enfants fatigués par cette semaine de 5 jours consécutifs, désorientés et des activités périscolaires qui se résument le plus souvent à de la garderie dans la cour.

Ces quelques exemples montrent que tous les problèmes annoncés l'an passé par notre syndicat, lors de cette CAPD de rentrée, resurgissent et que ce qui caractérise cette rentrée, c'est le chaos, la désorganisation totale des écoles de la République, leur territorialisation, l'aggravation des conditions de travail des personnels enseignants et territoriaux.

Qui oserait encore prétendre que cette réforme a pour objectif de permettre aux élèves d'accéder à des activités culturelles, sportives et artistiques ? Qui pourrait encore croire que l'objectif du gouvernement, avec une telle réforme, est la réussite des élèves ?

Le SNUDI-FO ne peut accepter cette détérioration des conditions de travail et de vie des maîtres, des conditions d'apprentissage des élèves et exige en toute circonstance que le statut, le droit et les conditions de travail des enseignants soient respectés.

Pour le SNUDI FO, les responsables de cette situation sont les ministres successifs qui ont maintenu leurs décrets et les imposent contre la volonté de l'immense majorité des enseignants, des agents territoriaux et des parents.

Pour le SNUDI FO, plus que jamais, ce qui est à l'ordre du jour, c'est la suspension immédiate de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation des décrets Peillon-Hamon.

Ce sont sur ces revendications que notre fédération nationale a déposé un préavis de grève et qu'elle sera reçue lundi 15 septembre par Mme Vallaud-Belkacem.

Concernant plus précisément l'ordre du jour de cette CAPD, nous tenons à faire plusieurs remarques :

Hors-classe :

Le SNUDI FO considère toujours que le pourcentage de passage à la hors-classe pour les professeurs des écoles est intolérable. Comment expliquer un tel écart avec tous les autres corps de l'Education nationale qui y accèdent depuis plusieurs années à hauteur de 7% et alors que les textes réglementaires de la fonction publique fixent un taux de passage de 15% ?

Nous constatons que les mesures catégorielles d'avril dernier, signées par les autres organisations syndicales et le ministre portent leur limite à une prévision de 4.5% en juillet 2015.

FORCE OUVRIERE revendique comme mesure immédiate que le taux de 7% soit attribué sans délai par le Ministère.

Mouvement complémentaire 2014 :

Bien entendu, nous commencerons par exprimer notre reconnaissance et nos sincères remerciements à l'équipe de la Division du Personnel pour leur investissement personnel et professionnel jusqu'au 18 juillet et à partir du 18 août avec une pensée particulière à Mme MOULAI qui a quitté l'équipe pour d'autres horizons professionnels.

Lors de la dernière CAPD, nous soulignons la qualité des groupes de travail préparatoires et les résultats des opérations du mouvement principal. Nous ne pouvons en dire autant des opérations et résultats du mouvement complémentaire.

Si l'année dernière, l'administration avait tenu compte de nos remarques quant à la nomination à la 3^{ème} phase en acceptant les rattachements provisoires des collègues à forts barèmes sur les circonscriptions proches de leurs domiciles, dans l'attente d'une affectation, la réintroduction forcée du vœu de zone géographique a provoqué cette année des effets désastreux sur les affectations des collègues, niant le principe même de la nomination au barème, compte tenu du paramétrage de la « machine ».

La plupart de ces collègues disposent d'un fort barème mais pas assez pour prétendre à un poste définitif proche de leur domicile, dans une zone très prisée, phénomène accentué par la multiplication des postes réservés pour les stagiaires. Ils se retrouvent ainsi affectés majoritairement dans les quartiers nord de Marseille et pour beaucoup dans des situations professionnelles, familiales, financières inextricables du fait de l'éloignement géographique.

Face aux demandes unanimes des organisations syndicales d'abandon du vœu de zone élargie, vous avez, Monsieur l'Inspecteur, justifié le principe en prétextant « l'intérêt du service » et l'objectif de diminuer radicalement le nombre d'enseignants à affecter à la 3^{ème} phase d'ajustement manuel.

Nous estimons que l'« intérêt du service » et l'intérêt des personnels que nous défendons sont intimement liés : un enseignant affecté trop loin de son domicile, perturbé par l'organisation impossible entre sa vie professionnelle et familiale et usé par les trajets quotidiens, non seulement risque sa santé mais est objectivement beaucoup moins disponible pour assurer son service dans de bonnes conditions.

Si nous avons pu régler, avant le 18 juillet et avec l'aide de vos services, des situations à la marge de collègues ayant un barème supérieur à 20, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur, que l'examen des demandes de révision d'affectation des collègues soit abordé durant les travaux de cette CAPD, en fonction de leur barème et des nouveaux supports disponibles issus des résultats de la carte scolaire.

Ineat/exeat :

Nous regrettons cette année encore que l'examen des collègues désirant intégrer le département et ayant un barème supérieur à 500 points n'ait pas pu se concrétiser avant la rentrée. Nous vous demandons de maintenir la possibilité d'intégrer des personnels en cours d'année scolaire, en fonction de leur barème et de leur situation, notamment ceux qui se sont mis en disponibilité d'office pour suivre leur conjoint dans le département.

Bilan des PES :

Nous regrettons encore cette année le licenciement de professeurs stagiaires dans notre département. Le SNUDI FO reste opposé au licenciement et revendique au minimum le renouvellement de stage. Nous revendiquons le rétablissement d'une véritable formation professionnelle et initiale sans responsabilité devant la classe et donc l'abrogation de la mastérisation.